Madame la Rectrice,

Les élu·es FSU et CGT Educ'action ne siègeront pas ce vendredi 24 mars au CSA que vous avez convoqué.
En effet, la démocratie ne saurait se résumer à une utilisation technocratique des dispositifs légaux, constitutionnels ou réglementaires. Les représentants des personnels, les syndicats, les instances consultatives doivent pouvoir valablement travailler, porter leurs analyses, et le cas échéant les désaccords et les propositions.
Pour la rentrée 2023 par exemple, nous n'avons pas été entendus sur la multiplication des postes spécifiques.
Nos propositions de création de postes, de diminution des HSA n'ont pas recueilli votre assentiment. Rien n'a été fait pour desserrer les conditions de la rentrée.
Sur la question des CIO de Saintes et ST Jean d'Angély, vous nous répondez en instance que rien n'est tranché quand tout porte à croire que les décisions ont été prises en faveur de St Jean d'Angély au détriment de nombreux usagers de ce service public.

Par ailleurs, nous renouvelons notre demande de voir se réunir un Groupe de Travail sur les compléments de service, sur les postes offerts au mouvement ainsi que toutes les instances que la Loi de transformation de la Fonction publique a balayées d'un revers de main.

Nous exprimons aussi ici notre désaccord profond avec la logique du pacte enseignant, une prétendue revalorisation destinée en réalité à imposer aux personnels des contreparties et une augmentation de la charge de travail.
Cette politique salariale relève du mépris et elle est très loin du compte ! Là encore, c'est de façon unanime que nos organisations ont quitté les discussions. Nous exigeons une véritable revalorisation indiciaire, pour tous les personnels de l'éducation nationale, et une amélioration de leurs conditions de travail.

Lors du précédent CSA, nos organisations ont rappelé leur refus déterminé de la réforme des retraites et leur exigence de retrait de la loi.
Depuis, la mobilisation n'a pas faibli. Dans l'éducation, les grèves et les actions se sont multipliées, la participation aux manifestations a été massive. La démonstration a été faite d'une part que l'opinion était défavorable dans une large majorité, d'autre part que le texte était minoritaire à l'Assemblée Nationale.
La décision d'activer le 49.3 est par conséquent un déni de démocratie majeur. D'immenses protestations se sont immédiatement exprimées dans tout le pays jusqu'à la mobilisation record de ce jeudi 23 mars.

Madame la Rectrice, si les représentants FSU et CGT Educ'action ont décidé de ne pas siéger aujourd'hui, c'est pour dire solennellement que sur l'ensemble des sujets - retraites, salaires, préparation de rentrée - la démocratie sociale doit être respectée.